

Une société aofienne ?

Jean-Louis BOUTILLIER

Orstom, Paris

À la fin du XIX^e siècle, le territoire correspondant à la nouvelle création de l'AOF représentait une vaste mosaïque d'États, de confédérations de villages, d'ensembles tribaux et familiaux. Il est certain que la puissance coloniale a très vite compris qu'au delà des frontières des colonies proprement dites (Sénégal, Haut-Sénégal, Niger, Côte-d'Ivoire, etc.) que les hasards et les contingences de la conquête militaire avaient délimitées, il s'imposait de créer une entité plus grande qui serait l'amorce d'un futur État. Certes, il n'y a pas eu une seule "doctrine coloniale" : de Faidherbe à Defferre en passant par Albert Sarraut, on peut en repérer diverses interprétations, d'ailleurs pas toujours cohérentes entre elles, mais la vision de « la colonisation en tant qu'œuvre sociale, l'organisation et l'éducation d'un peuple, la création d'un État nouveau » (Humbert 1913 : 32) est une constante que l'on retrouve presque de bout en bout de sa relativement courte histoire.

Le Gouvernement général de l'AOF ayant mis plusieurs années à se mettre en place, ce fut essentiellement sous l'action des deux Gouverneurs généraux Ernest Roume et William-Ponty, se succédant à Dakar de 1902 à 1908 et de 1908 à 1916, que l'AOF prit sa physionomie définitive.

Dès cette époque, la littérature concernant la politique coloniale à mener en Afrique occidentale abonde et révèle déjà ses incertitudes et ses ambiguïtés. « Le but essentiel de notre occupation, c'est en effet de former un peuple. Dans ces régions où l'Européen ne peut se fixer et faire souche, rien de durable ne peut être accompli que par l'intermédiaire de l'indigène. Développer les races locales, les faire évoluer vers une civilisation qu'elles n'ont pas su entrevoir elles-mêmes, voilà quel doit être notre objectif constant, notre plus haute préoccupation. L'œuvre essentielle de la colonisation, c'est l'œuvre sociale indigène ... Apprivoiser l'indigène, comme un grand enfant sauvage qu'il faut d'abord rassurer avant de l'éduquer, le maintenir dans son milieu traditionnel, ne heurter ni ses habitudes, ni ses traditions, ni ses coutumes, respecter les groupements ethniques, les cultiver isolément par l'action des chefs de leur race, relever insensiblement le niveau social, par le développement des œuvres sanitaires, des institutions d'assistance, des écoles, faire régner partout une justice paternelle : voilà les principes » (Humbert 1913 : 32).

Une première contradiction majeure apparaît clairement : d'un côté, former un peuple et le faire évoluer vers notre "civilisation", et d'un autre côté, respecter la diversité des groupements ethniques et maintenir leurs traditions et leurs coutumes.

En réalité, derrière ces discours, la colonisation, à l'intérieur des frontières de la nouvelle Fédération, s'est voulue une action en profondeur dans tous les domaines de la réalité sociale, allant dans le sens d'une certaine

homogénéisation des sociétés qui la composent et, d'autre part, d'un rapprochement de ces sociétés du "modèle occidental".

Pour atteindre ces deux objectifs, un des premiers domaines où la puissance coloniale est intervenue est celui des structures politico-administratives. L'historien Joseph Ki-Zerbo expose ainsi les racines historiques des décisions françaises et des ambiguïtés qu'elles ont toujours contenues :

« L'empire colonial français d'Afrique Noire avait hérité, par la III^e République, du régime autocratique de Napoléon III. Le petit territoire sénégalais qui était effectivement contrôlé par la France, autour des centres de Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque (les Quatre Communes), aurait pu être facilement assimilé et a commencé de l'être effectivement. Or, le Sénégal a été la base de départ pour la conquête de tout le reste de l'Ouest africain. On comprend alors que les Français aient été tentés d'extrapoler purement et simplement à tout le reste de leurs acquisitions le statut de leur domaine sénégalais. Mais les conditions dans les collines du Lobi et les falaises du pays Dogon étaient si différentes de celles de la société biologiquement et culturellement métissée de Saint-Louis, que cette entreprise était une gageure. De là vient l'ambiguïté de la politique coloniale française qui errera, jusqu'à la fin, de l'utopie de l'assimilation aux mirages de l'association » (Ki-Zerbo 1972 : 435).

Les bases sur lesquelles s'est fondée l'AOF étaient l'héritage d'une tradition essentiellement jacobine et centralisatrice importée en Afrique de l'ouest à partir de 1865 par Faidherbe, prototype même du proconsul d'Empire. Les huit territoires sont divisés en cercles — une centaine — et ceux-ci en subdivisions, environ 225 pour toute l'AOF. L'ordre imposé, cohérent et autoritaire, correspond à une hiérarchie de type militaire : le villageois obéit au chef de son village, ce dernier obéit au chef de canton qui reçoit ses ordres du chef de subdivision, lui-même aux ordres du commandant de cercle. À son tour, ce dernier reçoit ses ordres du Gouverneur du territoire qui lui-même obéit au Gouverneur général de Dakar et celui-ci au Ministre des colonies du Gouvernement de la République. Dans ce système, l'exécutif, le législatif et le judiciaire sont souvent mêlés et parfois confondus.

Sur le plan administratif, l'organisation mise en place sous l'égide du Gouvernement général tend à faire du territoire sur lequel il a son emprise, un ensemble homogène malgré ses diversités géographiques et ethniques : de plus, comme il n'était pas facile à cette époque de recruter un personnel de qualité en nombre suffisant, cette organisation permettait d'encadrer une population d'une douzaine de millions d'habitants dispersés sur une superficie neuf fois plus étendue que la métropole avec un nombre très faible d'agents français — 2 175 en 1913, peu après l'achèvement de la conquête, 3 500 en 1936 —, alors que la Fédération commençait à être assez bien équipée (Biamès 1987 : 192).

Le personnage-clé de cette structure était le "commandant" (dénomination provenant de la conquête militaire) à la tête de son "cercle", l'unité administrative principale dont l'effectif moyen était d'environ 100 000 personnes, proche de la sous-préfecture métropolitaine. Ces commandants, "administrateurs des colonies", étaient, selon l'expression de R. Delavignette, les "vrais chefs de l'empire" (Delavignette 1939). "Rois de la brousse", ils étaient investis sur leurs territoires de toutes les fonctions d'administration, de police et de gestion des services techniques dont tous les

agents et leurs auxiliaires africains sont placés sous ses ordres. Seuls représentants de l'autorité, responsables du maintien de l'ordre et chargés de collecter les impôts, ils devaient veiller sur les progrès de l'agriculture, de l'élevage et des eaux et forêts, à la bonne marche des services d'enseignement et de protection sanitaire ; ils faisaient construire les bâtiments publics et les ponts, ouvrir et entretenir les pistes et les routes. Leurs administrés leur soumettaient volontiers certains de leurs litiges qu'ils s'efforçaient, avec l'aide de leurs conseillers locaux, de résoudre, plus ou moins selon les règles du droit coutumier. Il importe de rappeler que ce sont chez ces "rois de la brousse" que se recrutèrent la plupart de ceux qui s'investirent en profondeur dans l'étude des populations qu'ils avaient à administrer et rédigèrent les premiers travaux "africanistes" : de Binger à Person, en passant par Gaden, Delafosse, Tauxier et Labouret, la première moitié de ce siècle vit l'éclosion d'une littérature remarquable qui fit connaître sociétés et civilisations ouest-africaines.

En effet, dès 1903-1904, le Gouverneur général Roume avait créé un cadre de la fonction publique à l'échelon fédéral dans lequel les fonctionnaires africains étaient en très grande majorité. Associés de très près à l'œuvre de la puissance coloniale en tant que cadres moyens et subalternes, ils ont peu à peu constitué une grande partie de l'intelligentsia locale ; appelés à servir indifféremment, non seulement dans toutes les régions de leur colonie d'origine, mais encore dans tous les territoires de la Fédération, ces fonctionnaires africains, cadres "fédéraux", ont largement contribué à briser les cloisonnements ethniques et tribaux qui caractérisaient encore fortement ces pays dans les premières décennies de la colonisation. Leurs changements d'affectation au fur et à mesure de leurs promotions, les mariages qu'eux-mêmes ou des membres de leurs familles pouvaient contracter dans leurs différents lieux d'affectation, ont entraîné un fort brassage de population qui a certainement facilité l'émergence d'une mentalité "aofienne" dans les nouvelles élites africaines.

Enfin la pratique de l'administration directe en opposition avec la pratique britannique de l' "indirect rule" consistant à insérer les structures politiques précoloniales dans le système d'administration, a certainement été un élément essentiel pour favoriser l'unification politique des diverses populations à l'intérieur des frontières de chaque colonie et partant, pour pouvoir regrouper ces colonies sur une base fédérale. En effet, comme l'a bien montré un anthropologue anglais :

« En AOF chaque territoire était administré sous la même loi et, après 1946, avec les mêmes institutions représentatives. Le système français d'administration, bien que basé sur les chefs comme le système anglais, les utilisait de façon à détruire presque complètement leur autorité politique traditionnelle. Le chef devenait un simple agent de l'administration, une sorte de fonctionnaire, appointé sur la base de son efficacité plus qu'en fonction de ses prétentions de chef traditionnel. Les institutions politiques traditionnelles et les différences ethniques ne sont pas des barrières sérieuses à l'unité des États africains francophones, comme elles le sont dans les anciennes colonies britanniques » (Crowder, cité par de Benoist 1979 : 84).

En réalité, le système d'administration directe était le résultat d'une évolution rapide à partir de la conquête, époque à laquelle de nombreux traités avaient été signés entre les troupes coloniales pénétrant en

conquérantes et les hommes — rois ou chefs — qui se trouvaient à la tête des entités politiques autonomes qui formaient l'hinterland de l'Afrique de l'ouest. Au départ, en effet, faute de cadres administratifs, le pouvoir colonial va s'appuyer sur les autorités locales, mais très vite dès 1904, la plupart des accords de protectorat sont dénoncés unilatéralement, beaucoup de chefferies sont démantelées et certains chefs récalcitrants font l'objet d'épuration. « En 1910, le Gouverneur général William-Ponty, déclara que les chefs formaient un écran à supprimer : d'où la création de la "chefferie administrative" : « seul le Commandant est responsable, déclara le Gouverneur général Van Vollenhoven : le chef indigène n'est qu'un instrument, un auxiliaire » (Ki-Zerbo 1972 : 438).

Effectivement, c'est presque tout en bas de la hiérarchie administrative que subsistait, sous la férule des commandants, la catégorie des chefs de canton, appartenant généralement à la famille des anciennes chefferies et souvent désignés parmi ceux de ses membres qui étaient les plus dociles : en contrepartie de salaires médiocres, ces "chefs" jouaient un rôle ingrat qui était celui d'aider les administrateurs à recenser les personnes et le bétail, à percevoir les impôts dont celui de capitation était le principal, à recruter les hommes valides pour le travail forcé. Parallèlement à cette nouvelle hiérarchie et parfois en coincidence avec elle, il existait, selon les régions et selon leurs avatars historiques, une petite catégorie de "chefs supérieurs", héritiers plus ou moins légitimes des anciens souverains les plus puissants comme, par exemple le *mogho naba*, le *roi d'Abomey*, ou certains titulaires de "chaises" akan, mais une certaine instrumentalisation de leurs rôles en tant que rouage de la nouvelle administration et une "folklorisation" de leurs coutumes et de leurs cérémonies leur firent, peu à peu, perdre l'essentiel de leurs pouvoirs politiques, pouvoirs dont ils ne récupéreront même pas une partie à l'époque des indépendances.

Depuis ces origines, c'est-à-dire depuis la création des "écoles des otages" auxquelles étaient envoyés, sur réquisition, les fils de chefs, l'histoire du développement de la scolarisation en AOF a montré que celle-ci a toujours été pour le colonisateur un des moyens les plus efficaces pour asseoir sa domination et modeler les pays conquis à travers quatre processus différents.

Le premier objectif est de répandre le français en tant que langue universelle. Dès 1908, le Gouverneur général William-Ponty s'exprime en ces termes : « La condition primordiale du succès de notre domination, de sa durée, réside dans l'usage plus ou moins rapide de notre langue par les indigènes. Notre Administration comme notre Justice risqueront de rester méconnues jusque dans leurs plus louables intentions, tant que l'emploi de l'interprète restera à leur base. C'est pour cela que j'attache un si haut intérêt au développement de l'enseignement et plus spécialement à la multiplication des écoles de village, simples écoles de langage où les enfants apprennent à comprendre le français et à le parler » (Humbert 1913 : 34).

L'objectif de l'école est aussi de former les auxiliaires de la colonisation : cadres moyens, commis, comptables, infirmiers, instituteurs, chauffeurs-mécaniciens, etc. L'éducation scolaire est conçue pour être un instrument sûr de déracinement des enfants par rapport à la société villageoise et traditionnelle : la connaissance étant dorénavant "affaire de livres" et n'étant plus le monopole des anciens qui l'acquèrent par la tradition orale et transmettent cette sagesse ancestrale comme un patrimoine. Enfin,

l'école est une des voies principales pour l'occidentalisation et l'homogénéisation culturelle, tant des futurs cadres de la cité coloniale que de l'ensemble de la population au fur et à mesure du développement de la scolarisation.

Tous les problèmes centrés sur l'école ont fait l'objet de longs débats aussi bien d'ailleurs chez les acteurs de la colonisation que chez ceux qui eurent à la supporter. Du côté colonial, l'impact de l'éducation en tant que manifestation d'une culture particulière est volontairement occulté, le problème d'un enseignement en langues vernaculaires ne se posa même pas, comme dans d'autres systèmes coloniaux ; au contraire l'usage de ces langues à l'école est complètement prohibé. Les cultures indigènes — littérature orale, danse, archéologie, "art nègre" — n'intéressent que par leurs bizarreries, leurs côtés folkloriques et ne sont utilisées qu'en matière de "politiques indigènes" comme l'attestent les expositions du Pavillon de l'AOF à l'Exposition Coloniale de 1931 au bois de Vincennes.

En fait, le problème principal posé à la puissance coloniale par l'école est celui des programmes liés au rythme de développement de la scolarisation. Rétrospectivement, on a l'impression que c'est la demande de cadres des différentes catégories et de différentes spécialités au niveau des territoires comme à celui de la Fédération qui a dicté ce rythme. Après l'arrêté de 1903, prévoyant pour l'AOF l'école de village, l'école régionale pour la préparation du CEPE et l'école urbaine dans les chefs-lieux des colonies et les grands centres, la formation des instituteurs pour former les cadres de ces écoles devient prioritaire : c'est dès 1912, l'École Normale William-Ponty à Gorée, l'École de Médecine de Dakar et le lycée Faïdherbe à Saint-Louis en 1918, et entre les deux guerres, le lycée Van Vollenhoven à Dakar, un autre à Saint-Louis, les écoles normales de Katibougou au Soudan et Dabou en Côte-d'Ivoire et celle de filles en 1939 à Rufisque.

Enfin, à la même époque, on peut assister aussi au niveau fédéral, à la création de quelques écoles techniques, l'école Pinet-Laprade, l'école administrative Faïdherbe, celle des "moniteurs d'enseignement rural" à Dabou, l'"école technique supérieure" à Bamako.

Dans l'ensemble, le développement de l'enseignement s'est poursuivi à un rythme assez lent : 17 000 élèves en 1914, 25 000 dont 1 000 filles en 1922, 56 000 dont 6 000 filles en 1938 et 100 000 élèves dont 20 000 filles en 1945, soit à cette date un taux global de scolarisation faible, moins de 5 %, avec de fortes différences rurales-urbaines et garçons-filles.

Cette école de l'AOF est, de fait, le reflet de la colonisation : les programmes sont conçus dans un esprit assez étroitement assimilationniste : les petits Soudanais comme les petits Ivoiriens apprenaient à connaître "leurs ancêtres les Gaulois". L'adaptation des programmes ne se fera que très progressivement et ce n'est que beaucoup plus tard que "Mamadou et Bineta" sera dans les mains des élèves. Pourtant, il faut rappeler comment l'uniformité de l'enseignement dispensé dans une seule langue dans les écoles de tous les territoires de la Fédération a été un ferment d'unité culturelle et comment les écoles fédérales — en particulier William-Ponty — ont été encore plus efficaces pour renforcer les liens entre toutes les élites d'AOF. Sortant de ces mêmes écoles, les cadres supérieurs de l'administration de l'AOF sont appelés à servir indifféremment dans tous les territoires de la Fédération : ce brassage et cette dispersion ne relâchaient pas les relations établies entre eux du temps de leur scolarité, ils formèrent très vite

les premiers éléments d'une classe moyenne ayant une culture et des aspirations communes, c'est-à-dire une mentalité proprement "aofienne" ¹.

Du point de vue des colonisés, l'école se présente à la fois comme une fracture entre deux mondes et un sésame, moyen d'accès à cet autre monde, "l'Occident", qui impose sa loi à l'Afrique en ce début du XX^e siècle. La littérature ouest-africaine de la seconde moitié de ce siècle (A.H. Bâ, B. Dadié, C.H. Kane, Camara Laye, etc..) va se faire très largement l'écho de ces conflits et contradictions apportés par l'école dans ce contexte particulier qui est la situation coloniale. Amadou Hampâte Bâ décrit ainsi l'itinéraire de son héros Wangrin dont la scolarité semble parfaitement compatible avec son appartenance à la société traditionnelle (Bâ 1992 : 19-20) :

« Les atrocités inutiles commises par Yorsam poussèrent les gens de Noubigou à ouvrir leurs bras aux conquérants français. Beaucoup de jeunes gens s'engagèrent dans les corps militaires constitués pour les indigènes. C'était l'armée des tirailleurs sénégalais. La population avait juré "d'avoir" Yorsam et de le livrer aux Blancs. Elle ne devait y parvenir qu'après plus de quinze ans de guerre. Les Français craignaient cependant un revirement possible de la part des chefs et notables du pays en faveur d'Yorsam, si jamais celui-ci obtenait le moindre avantage militaire sur les troupes françaises. Pour se garantir contre cette éventualité, ils créèrent l'École des otages, à Kayes, où ils envoyèrent de gré ou de force tous les fils de chefs et de notables. C'est dans cette école que fut envoyé Wangrin vers l'âge de 17 ans, ainsi que beaucoup d'autres jeunes garçons venus du "Haut Sénégal et Niger", qui s'étendait alors de Kidira à Zinder. Le jeune Wangrin apprit rapidement à lire, à écrire, à compter et à parler correctement le français. Tous les deux ans, il revenait en vacances à Ninkoro-Sira, son village natal. Son père en profita pour le faire circoncire et initier au dieu Komo, ce qui lui conférait le statut d'homme. Dès lors, son père accepta de traiter en sa présence de problèmes secrets ou intimes, et parla clairement devant lui du symbolisme des masques, de la sexualité, etc... Wangrin était fier d'être "Kamalen-Koro", un circoncis, mais également d'être un élève de l'École des otages. Il était également fier de ses habits d'écolier, et en particulier de ses souliers confectionnés par un cordonnier de France et de sa chéchia rouge et ronde, agrémentée d'un pompon en soie bleue. Chaque départ en vacances était pour lui un événement mémorable, impatientement attendu. Tout le monde l'attendait à Ninkoro-Sira, et notamment les belles filles du village.

Il termina ses études dans les meilleurs délais et obtint son certificat d'études primaires indigène. C'était alors le plus haut diplôme qu'un autochtone des colonies françaises était autorisé à acquérir. Ce parchemin, dont un coin était barré des trois couleurs de France, était une clef miraculeuse, un "sésame ouvre-toi". En effet, les indigènes certifiés entraient dans les cadres subalternes de l'administration civile. Ils pouvaient devenir moniteurs de l'enseignement primaire indigène, commis de bureau, c'est-à-dire secrétaires chargés de recopier les correspondances et de les expédier, télégraphistes, infirmiers, etc...

1 Ce furent le Sénégal et le Dahomey où la scolarisation était la plus avancée qui fournirent les contingents les plus nombreux à cette catégorie de fonctionnaires, comme d'ailleurs à celle des employés de commerce.

Wangrin fut nommé moniteur, fonction réservée aux élèves les plus méritants, et sortit major de sa promotion ».

Au contraire, pour Samba Diallo, le héros de Cheikh Hamidou Kane (1961 : 60-61), l'adhésion à l'école des Blancs et la "tentation de l'Occident" ne peuvent aller sans de profonds déchirements et une prise de conscience douloureuse qui peuvent amener au drame... :

« Car les Français qui étaient venus ne savaient pas seulement combattre. Ils étaient étranges. S'ils savaient tuer avec efficacité, ils savaient aussi guérir avec le même art. Où ils avaient mis du désordre, ils suscitaient un ordre nouveau. Ils détruisaient et construisaient. On commença, dans le continent noir, à comprendre que leur puissance véritable résidait, non point dans les canons du premier matin, mais dans ce qui suivait ces canons. Ainsi, derrière les canonnières, le clair regard de la Grande Royale des Diallobé avait vu l'école nouvelle. L'école nouvelle participait de la nature du canon et de l'aimant à la fois. Du canon, elle tient son efficacité d'arme combattante. Mieux que le canon, elle pérennise la conquête. Le canon contraint les corps, l'école fascine les âmes. Où le canon a fait un trou de cendre et de mort et, avant que, moisissure tenace, l'homme parmi les ruines n'ait rejailli, l'école nouvelle installe sa paix. Le matin de la résurrection sera un matin de bénédiction par la vertu apaisante de l'école. De l'aimant, l'école tient son rayonnement. Elle est solidaire d'un ordre nouveau, comme un noyau magnétique est solidaire d'un champ. Le bouleversement de la vie des hommes à l'intérieur de cet ordre nouveau est semblable aux bouleversements de certaines lois physiques à l'intérieur d'un champ magnétique. On voit les hommes se disposer, conquis, le long de lignes de forces invisibles et impérieuses. Le désordre s'organise, la sédition s'apaise, les matins de ressentiment résonnent des chants d'une universelle action de grâce. Seul un tel bouleversement de l'ordre naturel peut expliquer que, sans qu'ils le veuillent l'un et l'autre, l'homme nouveau et l'école nouvelle se rencontrent tout de même. Car ils ne veulent pas l'un et l'autre. L'homme ne veut pas de l'école parce qu'elle lui impose, pour vivre, c'est-à-dire pour être libre, pour se nourrir, pour s'habiller, de passer désormais par ses bancs ; l'école ne veut pas davantage de l'homme parce qu'il lui impose pour survivre, c'est-à-dire pour s'étendre et prendre racine où sa nécessité l'a débarquée, de compter avec lui ».

La "pax gallica" imposée, entraînant la fin des conflits à l'intérieur de l'Afrique de l'ouest et donc la sécurité, l'expansion du franc en tant que monnaie universelle, le développement des réseaux et des moyens de transport, vont avoir des conséquences nombreuses et profondes sur toutes les sociétés composant le sous-continent.

Parmi les facteurs de décomposition de ces sociétés "traditionnelles", c'est-à-dire telles qu'elles fonctionnaient à l'époque précoloniale, la mise en pratique progressive du décret de 1848 abolissant l'esclavage en terre française va jouer un rôle de premier plan. Sans naturellement abolir d'un seul coup les diverses formes de servage recouvertes par les euphémismes, serviteurs ou captifs, l'émancipation d'une catégorie sociale, numériquement très importante, probablement entre un quart et un tiers de l'effectif global de la population selon les régions, va peu à peu se généraliser. C'est ainsi

que la création par la puissance coloniale de "villages de liberté", destinés à accueillir les anciens captifs s'étant éloignés de leurs maîtres, a été à l'origine de la naissance de centres urbains ou pour d'autres a contribué à leur croissance (Bouche 1968). Le développement du réseau routier — quelques 100 000 kilomètres de routes et de pistes — fait qu'à partir des années 1920 tous les chefs-lieux de canton sont atteignables par automobile et par camion ; joints à l'universalité du franc en tant que monnaie, ces phénomènes provoquent jusqu'au fond de la brousse des bouleversements profonds qui, en donnant un sens nouveau au travail, à la production et aux échanges, font émerger des possibilités de changements et de progrès inimaginables auparavant chez des populations vivant sous des contraintes naturelles, politiques et socio-économiques extrêmement fortes. Grâce à la sécurité nouvelle d'aller et venir sans risquer la captivité ou la mort, les libertés acquises sont de tout ordre : liberté d'étendre les cultures loin en dehors des villages et de créer des campements de culture, liberté de circuler, liberté de s'enrichir par la production, le commerce, l'engagement dans l'armée ou la migration vont être les moyens de faire relâcher les liens nés de l'appartenance à la famille, au clan, à la tribu : une véritable révolution est en marche qui va bouleverser les structures socio-économiques de l'Afrique de l'ouest.

C'est dans ce contexte que va se créer dans les premières décennies du XX^e siècle l'amorce d'un véritable espace économique correspondant aux frontières de l'AOF. Cet ensemble comprend deux séries de pays géographiquement et écologiquement assez distincts, mais qui présentent des complémentarités certaines : les pays côtiers, Sénégal, Guinée, Côte-d'Ivoire, Dahomey, qui d'une part par leur accès direct à la mer, et, d'autre part, pour certains d'entre eux (les trois derniers cités) grâce à un climat plus humide, vont devenir rapidement des pays d'exportation de produits agricoles (arachides, huile de palme, café, cacao, coprah etc..) et des pays d'importation de produits manufacturés. Par contre, les pays de l'intérieur, Soudan, Haute-Volta, Niger, avec un climat sahélien beaucoup plus sec qui est à peine favorable aux cultures vivrières, sans accès à la mer, et relativement plus peuplés, sont potentiellement beaucoup moins riches mais ont la vocation d'être des réservoirs de main d'œuvre. Aussi la puissance coloniale va-t-elle chercher à organiser cet espace économique et rejoindre ainsi les objectifs de profits que ne manquent pas d'avoir un certain nombre d'entreprises métropolitaines, aussi bien industrielles que commerciales voyant se profiler la naissance de ce marché de plus de 15 millions d'hommes.

En fait, le but commun aux intérêts publics et privés, c'est la modernisation et l'amplification de la vieille économie de traite et du classique pacte colonial : produits tropicaux contre pacotille. Pour se résumer, puisque ce n'est pas le propos principal de cette étude, parmi les moyens proprement économiques mis en place par la puissance coloniale figure en première place la transformation des comptoirs de fortune et points de traite installés sur la côte de Golfe du Bénin par la construction de ports et de wharfs destinés à améliorer les débouchés maritimes : Dakar, Conakry, Abidjan, Cotonou. Ensuite vient la mise en place d'une régie des chemins de fer de l'AOF dont les principaux éléments vont être la voie ferrée reliant pays de l'hinterland et pays côtiers : ligne Bamako-Kayes-Dakar reliant Soudan et Sénégal ; la voie ferrée Conakry-Kankan ; la voie ferrée dite réseau Abidjan-Niger qui atteint Bobo-Dioulasso en Haute-Volta et commence à pénétrer au

Mossi ; le réseau Bénin-Niger reliant le Dahomey et le Niger. Malgré les grandes difficultés de terrain et de climat, le réseau routier se développe selon le même rythme, la construction des grandes artères souvent parallèles aux chemins de fer et d'«intercoloniales», celle de ponts et de bacs sur les principaux fleuves œuvrent pour l'intégration de cet immense territoire qui va tant bien que mal commencer à se réaliser dans les années d'entre-deux-guerres.

Cette «mise en valeur» (notion qui d'ailleurs n'apparaît dans la littérature coloniale qu'en 1921) va favoriser durant cette période un essor agricole et commercial sans précédent et va faire entrer définitivement l'AOF dans les circuits de l'économie mondiale. Le plus spectaculaire est l'augmentation des exportations des principales «cash crops», arachide, café, cacao, huile de palme qui va entraîner de larges flux de migrations rurales mettant en cause plusieurs territoires de l'AOF : ce sont les jeunes Guinéens et Soudanais qui vont en tant que *navétanes* travailler au Sénégal comme contractuels pour la culture de l'arachide, et ce sont les Voltaïques et les Nigériens qui vont à l'Office du Niger pour les plantations de coton et de riz, et en Côte-d'Ivoire pour les plantations et les récoltes de café et de cacao : autant d'occasions, avec le développement rapide de l'urbanisation, pour contribuer au large brassage de populations à l'intérieur de l'AOF qui ne fera que s'amplifier en changeant d'échelle après les indépendances.

Cette amorce d'intégration économique au niveau de la Fédération se retrouve de façon très explicite au niveau de la traite des produits agricoles d'exportation comme à celui du commerce des produits importés. En effet, si l'«économie de traite» qui se met en place progressivement réserve une place privilégiée aux maisons de commerce bordelaises et marseillaises, ainsi qu'à certaines maisons anglaises, et une place secondaire aux réseaux de familles libano-syriennes, le commerce intermédiaire et le petit commerce, souvent par colportage, demeure entre les mains d'acheteurs et de revendeurs autochtones, de diverses nationalités, mais désignés le plus souvent sous le terme général de Dioula, en référence à l'origine malinké-soninké de la plupart de leurs membres. Par leur culture originelle commune, leur affiliation à l'islam, la souplesse de leurs pratiques commerciales, leur excellente insertion dans tous les milieux ruraux et urbains, leur accession progressive aux activités de transports, ils acquièrent un rôle économique de plus en plus important. De plus, ils monopolisent un secteur qui, s'il concerne presque uniquement des producteurs et des consommateurs ouest-africains, n'en correspond pas moins à un chiffre d'affaires très élevé. C'est celui de trois produits de très grande consommation à la fois urbaine et rurale : la cola, produite surtout en Moyenne Côte-d'Ivoire et d'un usage très répandu dans tous les pays sahéliens de Dakar au lac Tchad, la viande de bétail envoyée sur pied par les pays sahéliens aux pays côtiers de même que le poisson séché et fumé en provenance surtout de la région de Mopti et du delta intérieur du Niger. Sous les auspices d'une véritable «liberté de commerce» instituée par la puissance coloniale, va se créer à l'intérieur des frontières de la Fédération, un véritable espace économique assurant une homogénéisation de plus en plus grande des flux d'offre et de demande et surtout des comportements des principaux acteurs de la vie économique. Cela va se traduire dans le domaine socio-politique par la constitution de réseaux où se tissent des liens serrés et nombreux entre fonctionnaires, commerçants, transporteurs,

marabouts, grandes familles et clans, ces réseaux étant le siège de véritables contre-pouvoirs par rapport au pouvoir colonial (d'innombrables exemples de l'exercice de ces pratiques se trouvent dans les romans et mémoires d'Amadou Hampaté Bâ).

L'urbanisation rapide qui va accompagner le développement de l'administration, du commerce et de quelques entreprises des secteurs secondaire et tertiaire est à l'origine de nombreux flux migratoires en provenance des zones rurales. Ce phénomène de migrations rurales va, contribuer avec l'extension des cultures commerciales, à une élévation de niveaux de vie différenciée selon les catégories de producteur et la généralisation du commerce, à un décloisonnement des unités politiques anciennes (royaumes, chefferies et tribus), à un affaiblissement de l'autorité des hiérarchies traditionnelles et des particularismes tribaux, en même temps que s'esquissent de nouvelles classes ou catégories sociales. Dans la littérature sociologique, un personnage nouveau va apparaître, c'est le "détribalisé", détaché de son groupe social d'origine, plus ou moins influencé par les courants "assimilationnistes" secrétés par la colonisation.

À l'œuvre dans ces courants, on peut certainement identifier l'influence des missions chrétiennes. Souvent l'Église a été accusée de collusion avec l'administration coloniale : effectivement, en AOF, on ne peut que constater une certaine convergence des objectifs poursuivis par cette administration et par les missions catholiques. C'est dès janvier 1895, peu de temps après avoir été nommé, que le Capitaine Binger, premier gouverneur de la Côte-d'Ivoire, écrit au Supérieur des Missions Africaines de Lyon pour solliciter l'envoi d'une équipe de missionnaires dans la nouvelle colonie. En effet, Binger qui les avait déjà vus à l'œuvre au Sénégal connaissait les avantages que le pouvoir colonial pouvait tirer de l'évangélisation des populations soumises, il écrivait dans un ouvrage publié en 1891 : « il faut favoriser davantage les missionnaires, en augmenter sensiblement le nombre et les faire pénétrer partout. Ce n'est pas quelques centaines de missionnaires répartis sur cet immense territoire qu'il faudrait : ce sont des légions et d'innombrables légions [...] il n'est pas de puissance européenne qui n'ait pas reconnu la nécessité de compter avec la participation des missionnaires. Il n'est pas un pays ayant des intérêts aux colonies qui ne considère pas l'intervention des missionnaires comme utile » (Binger 1891 : 76).

Pourtant au niveau de la doctrine de l'action missionnaire et évangélistrice, le discours n'est pas sans ambiguïté. D'un côté, cette action est conçue comme le sauvetage individuel d'âmes « assises dans les ténèbres et à l'ombre de la mort : Envers les pauvres noirs d'Afrique, l'Europe a une dette : elle ne leur a envoyé jusqu'ici que l'odieux négrier, le marchand rapace et le soldat obligé de les châtier ; elle leur doit le missionnaire, ministre de la charité et de la bonté »². D'un autre côté, il est indéniable qu'au moins dans un premier temps, l'évangélisation a eu pour effet d'ébranler les structures traditionnelles et la stabilité de la coutume : en voulant soustraire des individus à la communauté "païenne", elle a, par exemple dans ses débuts, entraîné la création de quartiers chrétiens à la marge des villages traditionnels.

² Comme l'avait suggéré un des fondateurs des Missions Africaines, cité par Henriette Diabaté (1988 : 60).

Bien que les Pères Blancs aient reçu de leur fondateur, le cardinal Lavigerie, la consigne de gagner l'esprit des chefs et aient été invités à ne pas s'immiscer dans les affaires relevant de la "coutume", les missionnaires ne pouvaient rester indifférents aux exactions commises par ces mêmes chefs et, lorsque c'était le cas, aux persécutions dont les nouveaux convertis pouvaient être les victimes. En fait comme l'a souligné Georges Balandier, « les religions importées ou missionnaires qui rompent l'unité spirituelle dont les souverains et les chefs étaient les symboles et souvent les gardiens, contribuent à une laïcisation du domaine politique à laquelle les communautés paysannes de l'Afrique Noire demeurent mal préparées » (Balandier 1967 : 188). Cette désacralisation du pouvoir induite par l'évangélisation va entraîner une contestation des autorités traditionnelles, objectif certainement souhaité par le pouvoir colonial qui encouragera les tendances aboutissant à cette "folklorisation" de la chefferie en Afrique de l'ouest.

Assez paradoxalement d'ailleurs, la chrétienté s'avance en Afrique de l'ouest dans un ordre qui peut paraître assez dispersé : d'un côté, les catholiques ; de l'autre, les protestants, le plus souvent à la frontière des pays colonisés par les Britanniques, comme en Basse Côte-d'Ivoire et au Bas Dahomey. Les missions catholiques, elles-mêmes, si elles sont présentes dans tous les territoires, le sont sous des identités et avec des méthodes d'évangélisation et d'enseignement différentes, l'Église ayant opéré une sorte de partage de l'Afrique entre diverses congrégations et sociétés missionnaires (Missions Africaines de Lyon, Pères Blancs, Spiritains, Rédemptoristes etc..). Ce partage recouvre, en réalité, une certaine unité d'action de ces organisations missionnaires, action assez radicale dans la mesure où elles ignoraient la richesse et la complexité tant des religions de terroir que des structures sociopolitiques des sociétés africaines et où elles partageaient les préjugés de leurs contemporains sur la "sauvagerie" des populations indigènes, positions intellectuelles traduisent la médiocrité doctrinale que connaissait le catholicisme français dans cette fin du XIX^e siècle (de Benoist 1987 : 35).

Si d'un point de vue strictement religieux, c'est-à-dire en comptabilisant le nombre de convertis (probablement moins d'un million au moment des indépendances), on ne peut constater, pendant la période coloniale, qu'une lente progression du christianisme, l'influence des organisations missionnaires (hommes et femmes) par l'intermédiaire de leurs séminaires, leurs maisons d'éducation, leurs écoles et leurs dispensaires, a été considérable, elles ont été selon l'expression de Joseph Ki Zerbo « l'un des principaux leviers de l'évolution sociale, intellectuelle et morale de ces pays » (Ki-Zerbo 1972 : 439). Dans de nombreux domaines très sensibles tels que la condition de la femme, l'union matrimoniale et la polygamie, le paiement de la "dot", l'influence des missions deviendra peu à peu prépondérante, même si de nombreux autres facteurs sont aussi à l'œuvre pour homogénéiser et "occidentaliser" les conceptions et les pratiques concernant la famille, la filiation et le mariage. Les villes seront naturellement une terre d'élection pour ces évolutions, encore que celles-ci ne se feront jamais de façon linéaire, ni sans d'innombrables conflits. C'est ainsi, par exemple, que les missionnaires encourageront la libération des jeunes filles en utilisant le décret Mandel du 15 juin 1939 ou le décret Jacquinot sur la liberté de consentement de la fiancée, se créant parfois des heurts avec des notables recevant l'appui d'administrateurs qui, au nom de la doctrine coloniale,

accordaient force de loi à la coutume traditionnelle (Binet 1959). Les conflits entre commandants et missionnaires transposant sous les tropiques les querelles de la laïcité métropolitaine pouvaient émailler d'incidents parfois spectaculaires le train-train de la vie de brousse et montrer aux colonisés qu'il n'y avait pas qu'une seule voie vers l'Occident !

Dans les rapports entre la puissance coloniale et l'islam en AOF, on retrouve ambiguïté et contradictions. Au départ, il y avait eu un préjugé favorable à la religion du Prophète exprimé très clairement dès 1891 par Binger : « l'islam était une étape vers la civilisation : les peuples musulmans, sont, en général, beaucoup plus avancés que les fétichistes en éducation, en organisation sociale, en savoir-vivre, en bien-être, en commerce, en industrie et en culture intellectuelle ». Le fait est que, dans le Sahel ouest-africain, l'islam qui se présentait toujours sous forme de confrérie et correspondait grosso modo à des structures politiques centralisées (royaumes du Oualo, du Macina, etc.) avait souvent favorisé, lors de la conquête, la conclusion de traités de paix, ce qui avait facilité d'autant la pénétration coloniale réalisée avec peu de moyens militaires. Par la suite, un certain préjugé pro-islamiste s'était perpétué, surtout au Sénégal, dans la mesure où une tradition de manipulation politico-culturelle des confréries s'est perpétuée tout le long de la période coloniale. Poutant à l'opposé de cette tendance, au sein des responsables du Gouvernement général, s'est développé un courant de méfiance envers tout ce qui pouvait faire craindre, peut être à la suite du soulèvement senoussiste, des mouvements panislamiques d'inspiration supposée anticoloniale et antifrançaise³ : greffé sur cette même tendance, le sentiment chez ces responsables que l'appartenance à la religion du Prophète ne pouvait que freiner, sur le plan social et culturel, les objectifs plus ou moins assimilationnistes que, malgré les déclarations officielles en faveur du respect des coutumes et religions autochtones, l'administration coloniale, plus ou moins en connivence avec les missions chrétiennes poursuivait. Pendant plusieurs décennies, les marabouts, particulièrement ceux qui étaient en déplacement, donc suspects de "propagande", furent l'objet, sur tout le territoire de la Fédération, d'une surveillance spéciale (Ba 1994 : 258). Les rivalités qui ont émergé dans de nombreuses régions entre marabouts et missionnaires sous l'œil neutre, hostile ou complice des commandants de cercle illustrent cette véritable course à la conversion qui s'est déroulée pendant toute la période coloniale et ne semble pas près d'être aujourd'hui achevée (Ba 1994 : 302). Il est vrai que, au moins du point de vue des partisans de l'assimilation, l'enjeu était de taille et pouvait peser notamment sur les possibilités d'intégration des populations islamisées dans l'ensemble de l'AOF. En effet, depuis son introduction en Afrique de l'ouest, il y a près de dix siècles, l'islam s'est moulé, apparemment sans problèmes majeurs, dans les structures socio-économiques des régions qu'il a progressivement pénétrées. Dans l'ensemble, il n'y a pas dans l'Islam d'incompatibilité avec de nombreuses caractéristiques des sociétés de l'ouest-africain : familles éten-dues, polygamie, hiérarchisation des âges, solidarité de fratrie, esclavage, etc.. D'ailleurs la conversion à l'islam s'est toujours faite beaucoup plus sur une base collective qu'individuelle : l'histoire montre que ce sont des familles, des clans et même des tribus qui ont adhéré à la religion du

3 On remarque les démêlés des leaders religieux tels qu'Amadou Bamba, puis Cheick Hamallah avec les autorités coloniales.

Prophète. Les responsables de la puissance coloniale ne pouvaient ignorer ces enseignements de l'histoire ; le constat était évident : l'islam ne pouvait jouer un rôle comparable à celui des religions chrétiennes dans l'"assimilation" des sociétés ouest-africaines, au contraire, il ne pouvait que renforcer leur résistance aux tentatives d'occidentalisation en raison de la force qu'elles ressentaient d'appartenir à l'*Oumah*, la "communauté des croyants" dont la capitale, la Mecque, était la direction vers laquelle, cinq fois par jour, ils se prosternaient pour prier.

Parmi les institutions ayant joué un rôle dans les processus d'intégration, il faut citer l'armée : la loi de 1900 créant l'armée coloniale avait doté l'AOF de sa structure militaire dont l'influence a été d'autant plus forte qu'elle a participé très efficacement aux deux premières grandes Guerres mondiales. Les "tirailleurs sénégalais" dont le corps avait été fondé dès 1857 par Faidherbe avaient été au premier rang dans la conquête coloniale du sous-continent. Plus tard, recrutés dans tous les territoires de la Fédération, ils formèrent un corps que le général Mangin dès 1910 eut l'idée d'utiliser en tant que "force noire" comme renfort de l'armée française métropolitaine : elle fut appliquée dès 1914 au commencement de la Première Guerre mondiale, et se développa avec l'aide du député Blaise Diagne, en mission en AOF en janvier 1918 pour encourager de nouveaux recrutements. Environ 120 000 hommes furent envoyés d'AOF sur les différents fronts, dont une très forte proportion, près de 30 000, moururent pour la France. Leur comportement sous le feu, leur courage et leur abnégation forcèrent l'admiration de leurs officiers et de l'opinion publique française⁴. En 1939, l'AOF s'est trouvé de nouveau aux côtés de la France comme en 1914 : à cette époque 80 000 de ces tirailleurs rejoignirent l'hexagone et encore quelques 100 000 de plus dans la phase finale de la Deuxième Guerre, de 1943 à 1945. De retour du front ou du service, les anciens combattants ou tirailleurs formèrent dans leurs territoires d'origine une catégorie sociale très originale : « pensionnés, assez aisés quand ils ne dilapidaient pas leurs ressources, plus éclairés que leurs frères, souvent incapables de retrouver leur place dans la société qu'ils avaient quittée pendant 15 ans (le service proprement dit durait 3 ans), ces tirailleurs constituaient un incontestable élément de fermentation, un levain : un facteur politique décisif. Beaucoup de commandants se plaignirent des idées explosives que certains rapportaient, sans compter que si ce qu'ils avaient vu des Blancs les inclinait à respecter leur puissance matérielle, cela ne les poussait pas particulièrement à reconnaître leur supériorité morale. Par diverses organisations et distinctions honorifiques, les anciens combattants furent habilement canalisés par l'administration » (Ki-Zerbo 1972 : 438).

Dans l'ensemble, il est hors de doute que l'armée a été un lieu de brassage entre originaires de territoires différents et un lieu privilégié de prise de conscience des rapports entre colonisateurs et colonisés, comme l'a souligné Blaise Diagne lui-même, en 1920 : « les meilleurs colonisateurs ont été non les coloniaux de profession, mais les troupiers européens dans la tranchée » (Maran 1921).

4 Après la Première Guerre mondiale, de nombreux romans patriotiques furent consacrés à célébrer le sacrifice de ces "tirailleurs", en particulier ceux de R. Escholier (1928), et de J. & J. Tharaud (1922).

Si dès la seconde moitié du XIX^e siècle, l'ouest africain était composé de groupes sociaux déjà pénétrés de multiples ferments d'évolution, l'empreinte de la colonisation dans le cadre de l'AOF s'est exercée dans deux directions principales : d'une part, l'implantation directe d'activités aux mains des tenants de la puissance coloniale (administration, commerce, transport, indus-trie etc..) et liée étroitement au développement de l'urbanisation ; d'autre part, les transformations imprimées de façon plus ou moins indirecte aux structures socio-économiques des zones rurales. Un des impacts de ces bouleversements en profondeur des sociétés colonisées a été l'émergence de nouvelles hiérarchies sociales où des amorces de classes se sont faites jour : haute administration (les bénéficiaires de la "loi Lamine Gueye" sur la suppression des discriminations entre les fonctionnaires suivant leur origine : métropole ou AOF), petits et moyens fonctionnaires, commis et cadres moyens des entreprises privées ("cadres fédéraux" et "cadres locaux"), ces deux types de catégories représentant une "bourgeoisie" urbanisée, les autres salariés formant les premiers éléments d'une classe ouvrière. De leur côté, les masses paysannes voient peu à peu se modifier sous différentes influences (l'école, la migration etc.) les structures socio-politiques qui les encadraient, le principal vecteur de leurs transformations étant l'extension des cultures commerciales qui entraîne une différenciation économique croissante des cultivateurs selon les régions.

Selon des conditions écologiques et économiques propres, dans chacun des territoires, les nouvelles catégories sociales se modèlent en une configuration particulière qui va fortement influencer le futur. Lors de la marche vers les indépendances qui suivra la fin de la Deuxième Guerre mondiale, on va rapidement observer le comportement de ces nouvelles catégories sociales à travers ceux qui vont être les catalyseurs des aspirations diffuses des populations et les acteurs du changement : les syndicats et les partis. Dans cette remise en question du colonialisme dont l'enjeu est l'avenir du sous-continent, la Fédération de l'AOF va se retrouver au premier plan, en 1946, lors de la mise en place de l'Union Française avec la création du Grand Conseil de l'AOF et l'élection de représentants au parlement français. Pourtant l'essor des partis (PDCI, BDS, PDG, Union Soudanaise, etc.) va se faire principalement sur une base territoriale selon les spécificités "nationales", rapport de forces internes, rôle des ethnies etc., avec certains regroupements au niveau fédéral (comme pour le RDA et le MSA) et des affiliations parfois changeantes avec des partis métropolitains. En 1956, la "Loi-cadre" en prescrivant l'élection d'assemblées territoriales et la nomination d'exécutifs sous forme de "conseils de gouvernement" va consacrer les entités nationales au détriment des aspirations et pratiques fédérales : la balkanisation est en marche (de Benoist 1979). Rivalités de personnes, égoïsmes nationaux naissants, ambiguïté de la politique de l'ex-colonisateur, seront autant de forces centrifuges qui vont avoir raison de cette construction jeune et incomplète qu'était l'AOF et révéler les fragilités d'une société "aofienne" encore à l'état d'ébauche.

Bibliographie

- BÂ A.H. 1973 *L'étrange destin de Wangrin*, Paris : 454 p.
 – 1991 *Amkoullel, l'enfant Peul*, Paris : 537 p.
 – 1994 *Oui mon commandant !*, Paris : 400 p.
- BARBE R. 1964 *Les classes sociales en Afrique Noire*, Paris : 119 p.
- de BENOIST J.R. 1978 *La balkanisation de l'Afrique Occidentale Française*, Dakar, NEA : 283 p.
 – 1987 *Église et pouvoir colonial au Soudan français*, Paris, Karthala : 545 p.
- BIARNÈS P. 1987 *Les Français en Afrique noire*, Paris, A. Collin : 448 p.
- BINET J. 1959 *Le mariage en Afrique noire*, Paris : 177 p.
- BINGER L.G. 1891 *Esclavage, islamisme et christianisme*, Paris, Société des Éditions Scientifiques : 112 p.
- BOUCHE D. 1968 *Les villages de liberté en Afrique noire française*, Paris : 281 p.
- BOUTILLIER J.L. 1968 « Les captifs en A.O.F. », *Bulletin de l'IFAN*, B, XXX, 2 : 513-535.
- BRUNDSCHWIG H. 1983 *Noirs et blancs dans l'Afrique noire française*, Paris : 245 p.
- CROWDER Michael 1964 "Colonial rule in West Africa, factor for division or unity," in *Civilizations*, XIV, 3 : 168-169.
- DELAVIGNETTE R. 1935 *Soudan, Paris, Bourgogne*, Paris : 249 p.
- DIABATÉ H. 1988 *Église et société africaine*, Abidjan : 203 p.
- ESCHOLIER R. 1928 *Mahmadou Fofana*, Paris, 250 p.
- HUMBERT C. 1913 *L'œuvre française aux colonies*, Paris, 269 p.
- KANE C.H. 1961 *L'aventure ambiguë*, Paris, 191 p.
- KI-ZERBO J. 1972 *Histoire de l'Afrique noire*, Paris, Hatier : 702 p.
- MARAN R. 1921 *Batouala, véritable roman nègre* (prix Goncourt 1921), Paris : 189 p.
- RICHARD-MOLARD J. 1952 *Afrique Occidentale Française*, Paris : 240 p.
- SURET-CANALE J. 1964 *Afrique noire. L'ère coloniale*, Paris, Éditions sociales : 655 p.
- THARAUD J. & J. 1926 *La randonnée de Samba Diouf*, Paris : 126 p.

AOF : réalités et héritages

**Sociétés ouest-africaines
et ordre colonial, 1895-1960**

Tome 1

sous la direction de

Charles Becker Saliou Mbaye Ibrahima Thioub

Direction des Archives du Sénégal

Dakar — 1997

AOF : réalités et héritages

**Sociétés ouest-africaines
et ordre colonial, 1895-1960**

Tome 2

sous la direction de

Charles Becker Saliou Mbaye Ibrahima Thioub

Direction des Archives du Sénégal

Dakar — 1997

***Cet ouvrage a été publié avec le concours du
Ministère Délégué de la Coopération auprès du
Ministère Français des Affaires Etrangères***

Direction des Archives du Sénégal

AOF : réalités et héritages : sociétés ouest-africaines et ordre colonial,
1895-1960 / République du Sénégal, Primature, Secrétariat général
du Gouvernement, Direction des Archives du Sénégal ; sous la dir. de
Charles Becker, Saliou Mbaye, Ibrahima Thioub.

Dakar : Direction des Archives du Sénégal, 1997, 2 t., 1273 p. ; 26 cm.

1. AOF - Histoire. 2. AOF - Institutions. 3. AOF - Politique
4. AOF - Balkanisation. 5. AOF - Intégration. 6. AOF - Économie
7. AOF - Sociétés. 8. AOF - Culture. 9. AOF - Santé

- I. BECKER, Charles. *Dir.*
II. MBAYE, Saliou. *Dir.*
III. THIOUB, Ibrahima. *Dir.*

© Direction des Archives Nationales du Sénégal — 1997

Immeuble Administratif, Avenue Léopold S. SENGHOR - Dakar